



MAIRIE DE BUIRE  
02500 BUIRE  
03 23 99 33 44  
[contact@buire.fr](mailto:contact@buire.fr)

## **Compte financier unique 2025**

### **Note synthétique de présentation**

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :  
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au *compte financier unique* afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

#### **RÉSULTAT 2025**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
Résultat de clôture exercice N-1 (2024)	278 005,80€	-72 088,73€	205 917,07€
Part affectée à l'investissement	-112 429,85€		
Résultat exercice N (2025)	D : 590 840,63€ R : 613 598,33€ <b>22 757,70€</b>	D : 188 833,80€ R : 225 856,20€ <b>37 022,40€</b>	59 780,10€
Résultat exercice N (2025) avant RAR	188 333,65€	-35 066,33€	<b>153 267,32€</b>
Restes à réaliser 2025 (RAR)		D : 23 698,93€ R : 10 000,00€	-13 698,93€
<b>Résultat de clôture 2025</b>	<b>188 333,65€</b>	<b>--48 765,26€</b>	<b>139 568,39€</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1) Vue générale de la section de fonctionnement

Les titres et les mandats sont émis à intervalle régulier.

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2025	590 840,63€	613 598,33€
Report exercice 2024		165 575,95€
<b>Total réalisations</b>	<b>590 840,63€</b>	<b>779 174,28€</b>
Restes à réaliser à reporter en 2026	0€	0€
Résultat cumulé	590 840,63€	779 174,28€
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>188 333,65€</b>	

### 2) Les dépenses de fonctionnement

	Budget primitif 2025	CA 2025	Réalisé %
011 – Charges à caractère général	221 452,40 €	198 028,07 €	89,42%
012 – Dépenses de personnel	323 000,00 €	321 884,96 €	99,65%
014 – Atténuations de produits	2 933,37 €	2 933,37 €	100,00%
65 – Autres charges de gestion courante	67 994,23 €	67 994,23 €	100,00%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>615 380,00 €</b>	<b>590 840,63 €</b>	<b>96,01%</b>
023 – Virement à la section d'investissement	107 253,50 €		
042 – Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	
<b>Total</b>	<b>722 633,50 €</b>	<b>590 840,63 €</b>	<b>81,76%</b>

**Chapitre 011** : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures administratives et scolaires, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie, festivités, ...

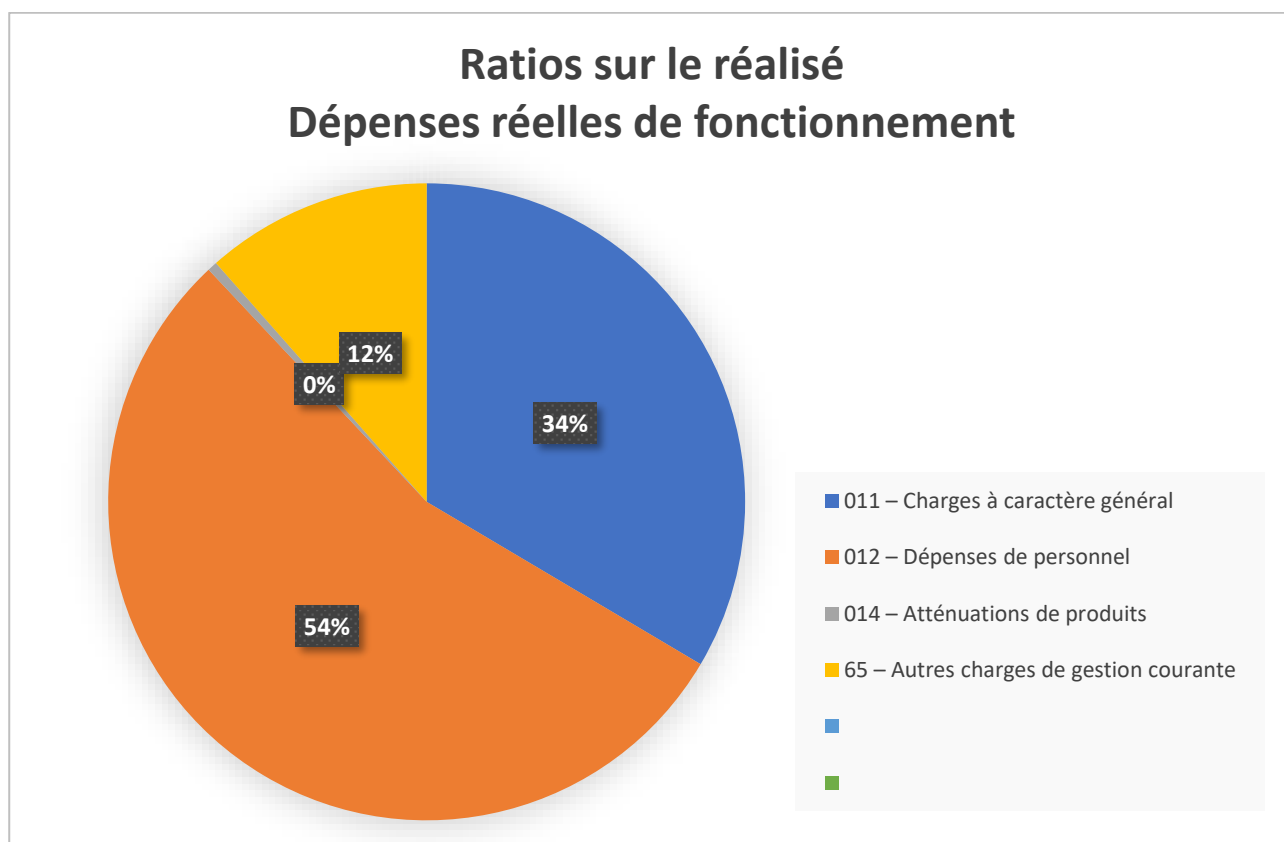
**Chapitre 012** : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (salaires et cotisations) et représente le poste de dépenses le plus important de la commune.

**Chapitre 014** : Il s'agit des atténuations des produits. Ce chapitre comprend les dégrèvements taxe foncière et d'habitation ainsi que les attributions de compensation.

**Chapitre 65** : Ce sont les autres charges de gestion courante. Dans ce chapitre, sont imputées les dépenses d'indemnités des élus ainsi que les subventions attribuées aux associations mais également les créances admises en non-valeur.

**Chapitre 023** : La somme inscrite à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 107 253,50€

### 2-a) Répartition des dépenses de fonctionnement



### 3) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit

	Budget primitif 2025	CFU 2025	Réalisé %
013 – Atténuation de charges	20 000,00 €	38 947,81 €	194,74%
70 – Produits des services	13 000,00 €	16 390,20 €	126,08%
73 – Impôts et taxes	5 834,38 €	18 410,72 €	315,56%
731– Fiscalité locale	336 000,00 €	340 380,00 €	101,30%
74 – Dotations	161 723,17 €	171 778,17 €	106,22%
75 – Autres produits	20 500,00 €	27 691,43 €	135,08%

<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>553 611,88 €</b>	<b>606 611,79 €</b>	<b>109,57%</b>
042 – Opérations d'ordre			
002 – Résultat 2024 reporté	165 575,95 €	165 575,95 €	
<b>Total</b>	<b>722 633,50 €</b>	<b>779 174,28 €</b>	<b>107,82%</b>

**Chapitre 013** : Ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel non titulaire suite aux arrêts maladie, accidents de travail et mi-temps thérapeutique et surtout la prise en charge d'une partie des salaires des contrats PEC par l'ASP.

**Chapitre 70** : On retrouve dans ce chapitre le montant des ventes de concessions, de tickets de cantine, les redevances d'occupation du domaine public, ainsi que les remboursements de chauffage des logements communaux et des salles communales.

**Chapitre 73** : Ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale. Il se détaille comme suit :

<b>73 – Impôts et taxes</b>	<b>Budget primitif</b>	<b>CFU 2025</b>
73111 – Impôts directs locaux	300 000,00€	301 614,00€
73132 – Taxes sur les pylônes électriques	36 000,00€	38 766,00€
73212 – Dotation de solidarité communautaire	5 834,38€	5 834,38€
73223 – Fonds départemental des DMTO	0€	12 576,34€

Les taux d'impositions sont restés inchangés par rapport à l'année 2023.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 50,80%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,48%
- Taxe d'habitation : 10,96%

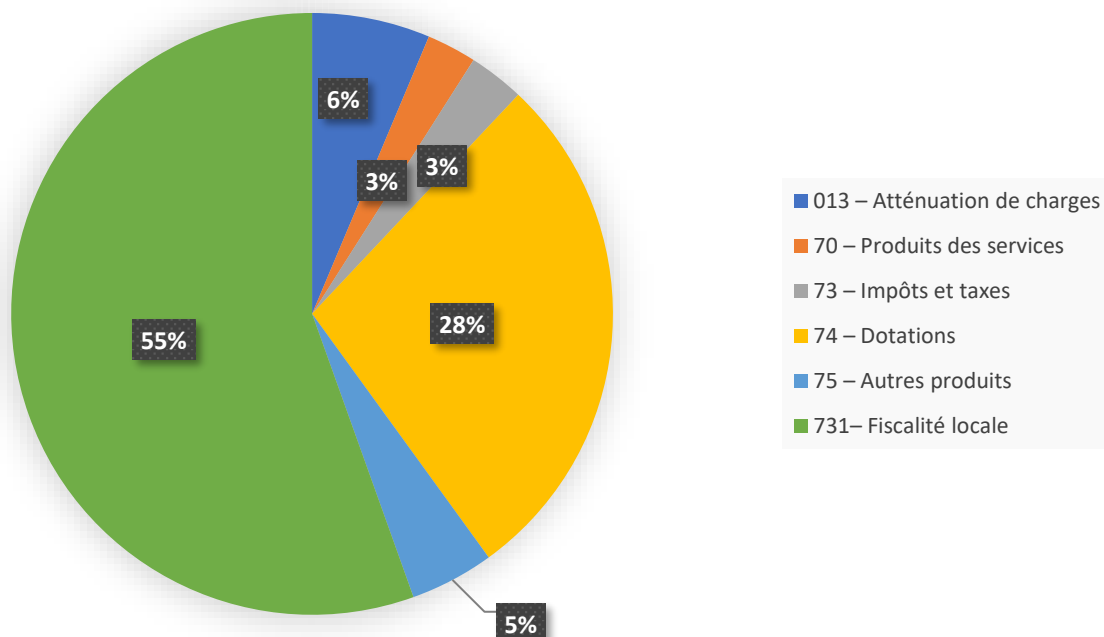
**Chapitre 74** : Ce chapitre comprend les dotations de l'Etat et se détaille comme suit :

<b>74 – Dotations et participations</b>	<b>Budget primitif</b>	<b>CFU 2025</b>
74111 – Dotation forfaitaire	90 000,00€	90 674,00€
741121 – Dotation solidarité rurale	43 000,00€	51 737,00€
741127 – Dotation nationale de péréquation	21 000,00€	21 494,00€
742 – Dotations aux élus locaux	3 200,00€	3 322,00€
744 - FCTVA	2 723,17€	2 723,17€
74833 – Compensation au titre des exonérations	1 800,00€	1 828,00€
<b>TOTAL</b>	<b>161 723,17€</b>	<b>171 778,17€</b>

**Chapitre 75** : Sont inscrits à ce chapitre les revenus des immeubles. Il s'agit principalement des revenus liés à la location des salles communales.

### [3-a\) Répartition des recettes de fonctionnement](#)

## Ratios sur le réalisé Recettes réelles de fonctionnement



## SECTION D'INVESTISSEMENT

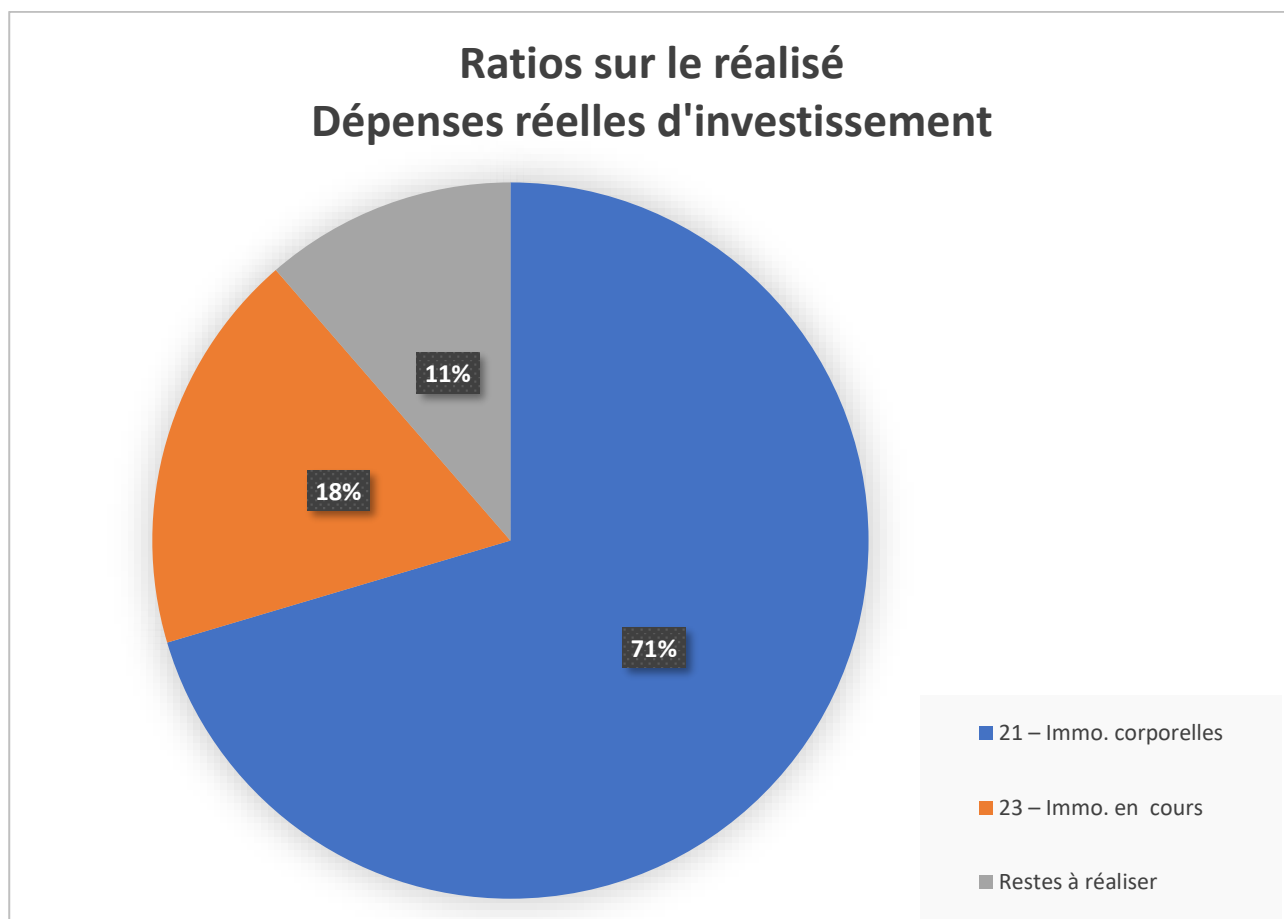
### 1) Vue générale de la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2025	188 833,80€	225 856,20€
Report exercice 2024	72 088,73	
<b>Total réalisations</b>	<b>260 922,53€</b>	<b>225 856,20€</b>
Restes à réaliser à reporter en 2026	23 698,93€	10 000,00€
Résultat cumulé	284 621,46€	235 856,20
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>-48 765,26€</b>	

### 2) Les dépenses d'investissement

	Budget primitif 2025	CFU 2025	Réalisé %
204 – Subv. d'équipement versées	4 200,00 €	4 110,84€	97,88%
21 – Immo. corporelles	235 341,93 €	146 736,96 €	62,35%
23 – Immo. en cours	45 367,61 €	37 986,00 €	83,73%
<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>284 909,54 €</b>	<b>188 833,80 €</b>	<b>66,28%</b>
Restes à réaliser		23 698,93 €	
<b>Total</b>	<b>356 998,27 €</b>	<b>284 621,46 €</b>	

### 2-a) Répartition des dépenses d'investissement



### 3) Les recettes d'investissement

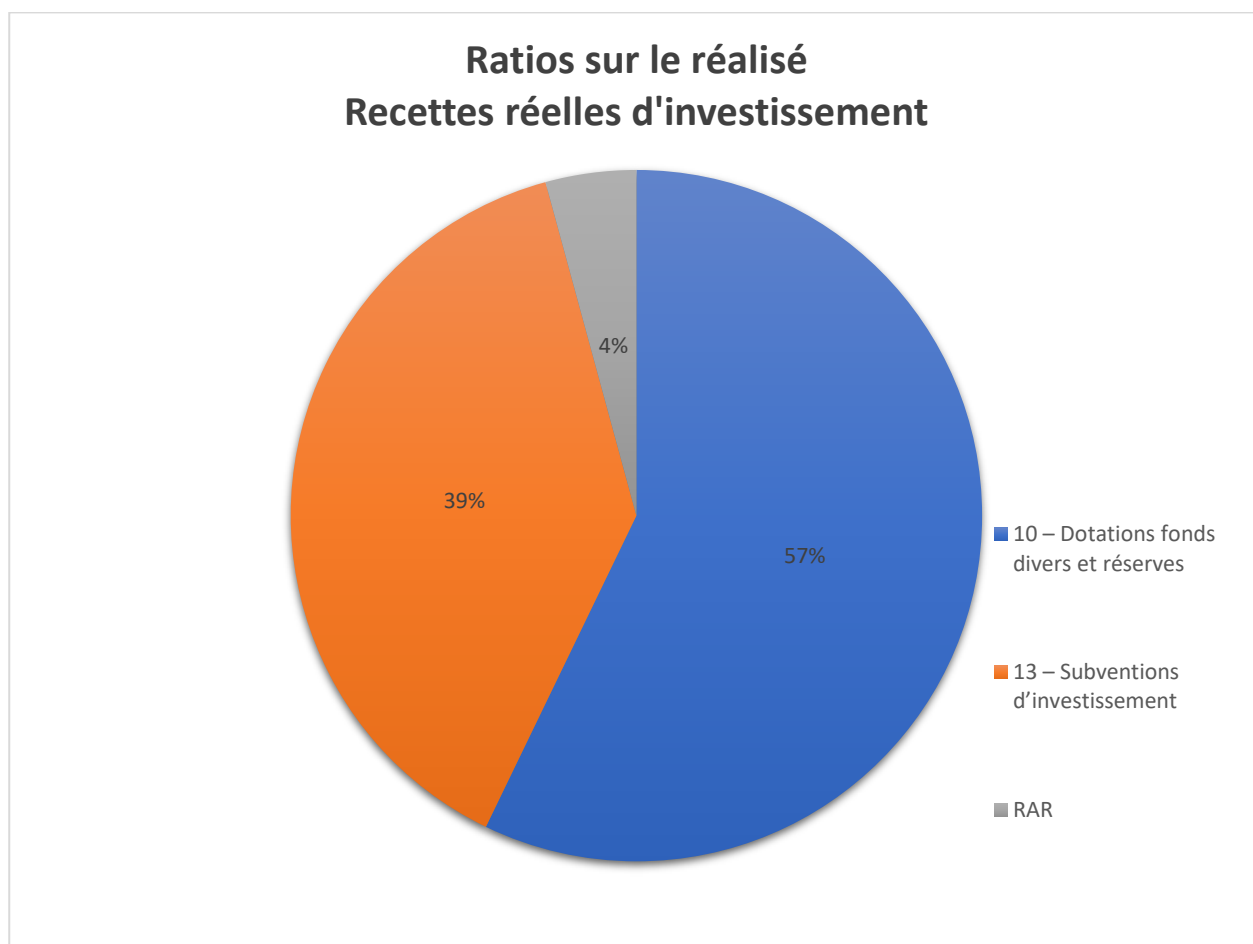
	Budget primitif 2025	CFU 2025	Réalisé %
001 – Invest. Reporté			
021 – Virement de la section de fonctionnement	107 253,50€		

10 – Dotations fonds divers et réserves	134 533,07 €	134 842,50 €	100,23%
13 – Subventions d'investissement	115 211,70 €	91 013,70 €	79,00%
RAR		10 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>249 744,77 €</b>	<b>235 856,20 €</b>	<b>94,44%</b>

**Chapitre 10** : Sur ce chapitre, arrive le remboursement de la TVA à hauteur de 22 103,22€ suite aux travaux d'investissement réalisés en 2023. On y retrouve également l'article 1068 qui correspond au résultat de l'exercice précédent qui vient couvrir le besoin de financement des investissements pour un montant de 112 429,85€

**Chapitre 13** : Ce sont les subventions perçues au titre de l'API et de l'APV du Département ainsi que les amendes de police et la DETR Perçues par l'Etat.

### 3-a) Répartition des recettes d'investissement



#### 4) Les restes à réaliser à reporter en 2026

Les restes à réaliser appelés RAR correspondent :

- aux dépenses engagées, non mandatées au 31 décembre (devis obligatoirement signé en année N, valant engagement juridique)

- aux recettes certaines, n'ayant pas encore donné lieu à l'émission d'un titre (ex. versement d'une subvention dont les travaux ne sont pas encore achevés)

<b>Dépenses</b>	<b>CFU 2025</b>
Matériel cantine	4 835,52€
Déssherbeur	5 987,61€
Gouttières chéneaux	4 987,00€
Réseau d'eaux pluviales	7 888,80€
	<b>23 698,93</b>

<b>Recettes</b>	<b>CFU 2025</b>
Fonds de concours CC3R	10 000,00€
	<b>10 000,00€</b>